

# Guide du Candidat 2014/2015

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne.



# Contenus

|  |  |
|--|--|
| <b>L e Projet ERMIT</b> .....  |  |
| <b>Comment utiliser ce guide?</b> .....  |  |
| <b>A. Information générale sur le projet</b> .....   |  |
| 1. Groupes Cibles.....   |  |
| 2. Critères d'éligibilité des étudiants.....   |  |
| 3. Critères d'éligibilité pour le personnel académique et administratif .....                                |  |
| 4. Types et durée des bourses .....  |  |
| 5. Institutions éligibles .....  |  |
| 6. Domaines d'études .....   |  |
| <b>B. Demande au Projet</b> .....  |  |
| 1. Préparation de la demande .....   |  |
| 2. Soumission en ligne .....   |  |
| 3. Documents à présenter par les candidats .....   |  |
| 4. Evaluation et sélection des demandes.....   |  |
| <b>C. Implémentation de la Mobilité</b> .....  |  |
| 1. Obligations de l'institution coordonnatrice et des universités d'origine et d'accueil des boursiers ..... |  |
| 2. Obligations des titulaires des bourses d'études.....  |  |
| 3. Suivi de la mobilité et la qualité du projet.....   |  |
| <b>Information et Support</b> .....  |  |

## Le projet ERMIT

### Le programme intra-ACP

Le programme de bourses intra-ACP de mobilité académique est un programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur, mis en œuvre par l'éducation, audiovisuel et culture (EACEA).

Il vise à promouvoir l'enseignement supérieur africain, pour aider à améliorer et à améliorer les perspectives de carrière des étudiants et de promouvoir la compréhension interculturelle par la coopération conformément aux objectifs de la politique extérieure de l'UE, afin de contribuer au développement durable des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur l'éducation. Il inclut l'échange et la mobilité à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, y compris un système de bourses. Cela signifie soutien à la mobilité pour les étudiants (dans le cas du projet ERMIT en doctorat, master et le personnel - enseignant et administratif).

Les objectifs spécifiques du Programme de Mobilité Académique sont les suivants:

- Contribuer à l'enrichissement mutuel des sociétés en développant les compétences des hommes et des femmes afin qu'ils disposent de compétences adaptées, notamment en ce qui concerne le marché du travail, et sont ouverts d'esprit et une expérience internationale;
- Pour favoriser la mobilité tant pour les étudiants, chercheurs et universitaires des pays tiers, y compris des groupes vulnérables, sélectionnés sur la base de l'excellence académique, d'obtenir des qualifications et / ou de l'expérience dans les pays africains;
- Pour contribuer au développement des ressources humaines et de la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur par le biais des flux de mobilité accrus en Afrique conformément aux principes de l'égalité des chances et la non-discrimination.

### Le projet ERMIT

C'est dans ce contexte, l'Université de Yaoundé I coordonne le projet ERMIT "Entrepreneuriat, Ressources, Management, Innovation et Technologies", un partenariat entre établissements d'enseignement supérieur de pays africains, au sein de laquelle les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif de l'AFRIQUE. Les pays seront sélectionnés et recevront une aide financière pour développer masters, la mobilité au sein des programmes de doctorat, la recherche, l'enseignement et les activités administratives en Afrique.

Le projet ERMIT est un projet de mobilité avec une approche innovante de l'enseignement supérieur et en droite ligne avec la stratégie de l'Union africaine et l'Union européenne. Ce projet met l'accent sur la formation et la recherche, impliquant les cinq régions de l'Afrique, 10 universités partenaires et 08 membres associés de 13 pays africains couvrant

quatre langues de travail (anglais, arabe, français, et portugais) et deux pays européens (UE).

Le projet vise à échanger des étudiants et des scientifiques dans divers domaines scientifiques utilisant une approche multidisciplinaire pour accueillir le concept des activités de la plateforme de TECHNIPEDIA liés à la construction et à la durabilité. Cette approche permet aux partenaires d'intégrer efficacement les quatre domaines thématiques de cet appel à propositions.

A partir des champs d'intersection entre les sciences informatiques, les sciences des matériaux, sciences de l'information, de la science numérique et disciplines traditionnelles telles que les mathématiques et l'économétrie, l'idée de travailler sur TECHNIPEDIA émerge: comme une base pour le développement durable. De cette façon, les établissements d'enseignement supérieur (EES) vont rapidement comprendre que les approches de développement doivent être pluridisciplinaires, transversale et holistique. Dans le même temps, la collaboration et la supervision des étudiants doivent être en mesure de réunir les institutions autrefois largement séparés et les amener à atteindre des objectifs communs.

ERMIT vise à contribuer au développement des ressources humaines et de la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur (EES) en mettant en évidence une mobilité de 120 personnes (étudiants, personnel académique et administratif) qui aura un impact dans l'enrichissement mutuel des institutions en développant l'expérience internationale et la qualification des femmes et hommes.

Les résultats attendus liés aux objectifs définis dans l'appel à propositions sont multiples: Il s'agit notamment de:

- l'amplification des initiatives de réforme de l'enseignement supérieur par l'harmonisation interrégionale des systèmes d'enseignement existants en Afrique,
- les échanges scientifiques dans des domaines multidisciplinaires,
- le renforcement de la qualité de la formation,
- les innovations pédagogiques en concevant des modules pour faciliter l'employabilité croisé et la réussite des étudiants,
- l'amélioration de la compétitivité et l'esprit d'entreprise chez les étudiants,
- le partage et diffusion des bonnes pratiques dans l'organisation de cette mobilité,
- le développement durable des réseaux aux niveaux continental, régional et bilatéral,
- la formation du personnel académique et administratif,
- Implication des leaders institutionnels et les décideurs en vue de développer la coopération dans la stratégie globale d'internationalisation institutionnelle.

### 10 Partenaires africains:

|             |                                    |                |
|-------------|------------------------------------|----------------|
| <b>UYI</b>  | Université de Yaoundé I            | Cameroun       |
| <b>UMP</b>  | Université Mohammed 1er, Oujda     | Maroc          |
| <b>UEIM</b> | Université El Manar, Tunis         | Tunisie        |
| <b>UYII</b> | Université de Yaounde II           | Cameroun       |
| <b>JU</b>   | Jimma University                   | Ethiopie       |
| <b>UCAD</b> | Université Cheik Anta Diop, Dakar  | Sénégal        |
| <b>UAC</b>  | Université d'Abomey Calavi         | Bénin          |
| <b>UM5</b>  | Université de Mohammed V ENSIAS    | Maroc          |
| <b>CU</b>   | Université de Cape town            | Afrique du Sud |
| <b>UPS</b>  | University of Professional Studies | Ghana          |

## 1 Partenaire Technique :

|               |                     |          |
|---------------|---------------------|----------|
| <b>UPorto</b> | Université de Porto | Portugal |
|---------------|---------------------|----------|

## 10 Partenaires Associés:

| <b>Region Ciblée</b> | <b>Association / Réseau</b>                                    |   |
|----------------------|--|---|
| <b>Africa</b>        | Université Marien Ngouabi, Congo                               | <a href="http://www.univ-mngb.net">http://www.univ-mngb.net</a>               |
|                      | Université de Parakou  | <a href="http://www.univ-parakou.com">http://www.univ-parakou.com</a>         |
|                      | Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Bénin           | <a href="http://www.cnf.bj.refer.org">http://www.cnf.bj.refer.org</a>         |
|                      | Université du Burundi, Burundi                                 | <a href="http://www.ub.edu.et">http://www.ub.edu.et</a>                       |
|                      | Association des Universités Africaines, Ghana                  | <a href="http://www.aau.org">http://www.aau.org</a>                           |
|                      | EiABC, Université d'Addis-Abeba, Ethiopie                      | <a href="http://www.eiabc.edu.et">http://www.eiabc.edu.et</a>                 |
|                      | Université d'Antananarivo, Madagascar                          | <a href="http://www.univ.antananarivo.mg">http://www.univ.antananarivo.mg</a> |
|                      | Université Jommo Kenyatta, Kenya                               | <a href="http://www.jkuat.ac.ke">http://www.jkuat.ac.ke</a>                   |
| <b>Europe</b>        | Université de Lille, France                                    | <a href="http://www.univ-lille1.fr">http://www.univ-lille1.fr</a>             |
|                      | Association Catalane des Universités Publiques (ACUP), Espagne | <a href="http://www.deusto.es">http://www.deusto.es</a>                       |

# Comment utiliser ce guide

La lecture de ce guide est essentielle pour une procédure de demande réussie.  
Ce guide est divisé en trois sections:

## A. Information générale du projet

## B. Demande au projet

## C. Implémentation de la mobilité

La première partie comprend des informations générales du projet ERMIT, à savoir les critères d'admissibilité pour la demande de bourses d'études, les types de bourses disponibles, les institutions partenaires et les domaines d'études éligibles pour ce projet. Dans la deuxième partie, il est expliqué en détail comment remplir et soumettre le formulaire de demande. Enfin, un aperçu général est donné sur les modalités de la mise en œuvre de la mobilité en cas de sélection, ainsi que les coordonnées de l'institution coordonnatrice pour toute information ou clarification supplémentaire de doutes.

Vous devez mettre en signet la page Web de ERMIT et la lire avec ce guide: <http://www.ermitt-acp.org>

# Information Générale du Projet

## 1. Les groupes cibles

Il y'a deux groupes cibles pour le flux de mobilité individuelle pour les étudiants et le personnel académique et administratif. Cette structure comprend la possibilité d'offrir des opportunités de mobilité pour les ressortissants des pays africains qui travaillent dans l'administration publique ou dans les entreprises publiques et privées.

| Groupes Cibles  | Bénéficiaires  | Types de mobilité éligibles   | Region des participants à la mobilité   |
|-----------------|--|---|---|
| Groupe Cible I  | Doivent être inscrits, associés ou en travail (temps plein) dans l'une des institutions partenaires du projet ERMIT, au moment de la demande.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master complet et mobilité</li> <li>• Doctorat (complet et mobilité)</li> <li>• Personnel académique et administratif</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• pays africains Avec un siège de restriction ⚠</li> </ul> |
| Groupe Cible II | Les ressortissants des pays africains qui avaient obtenu un diplôme universitaire ou l'équivalent dans une institution des pays africains, <b>qui n'est pas partenaire dans le projet</b> , peuvent être inscrits dans les partenaires associés. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• master complet et la mobilité</li> <li>• Doctorat (complet et mobilité)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays africains avec une restriction en vue ⚠</li> </ul>  |



La mobilité des étudiants de Tunisie et du Maroc pour les autres régions n'est pas autorisée. Ces pays ne peuvent recevoir les étudiants des autres régions.

## 2. Critères d'éligibilité des étudiants

Afin d'être admissible à une bourse intra-ACP dans le cadre de ce projet, les candidats des pays africains qui postulent à une bourse d'études en mobilité doivent:

(a) Etre originaires d'un des **Pays africains**

**Pays Africains:**

| Afrique Centrale   | Afrique de l'Est et du Sud  | Sud de l'Afrique  | Afrique de l'Ouest  |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cameroun</li> <li>• République centrafricaine</li> <li>• Tchad</li> <li>• Guinée Equatoriale</li> <li>• Gabon</li> <li>• République du Congo</li> <li>• São Tomé et Príncipe</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Burundi</li> <li>• Comores</li> <li>• République Démocratique du Congo</li> <li>• Djibouti</li> <li>• Erythrée</li> <li>• Ethiopie</li> <li>• Kenya</li> <li>• Madagascar</li> <li>• Malawi</li> <li>• Mauritanie</li> <li>• Rwanda</li> <li>• Seychelles</li> <li>• Somalie</li> <li>• Soudan</li> <li>• Ouganda</li> <li>• Zambie</li> <li>• Zimbabwe</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Angola</li> <li>• Botswana</li> <li>• Lesotho</li> <li>• Mozambique</li> <li>• Namibie</li> <li>• Swaziland</li> <li>• Tanzanie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Benin</li> <li>• Burkina Faso</li> <li>• Cape Vert</li> <li>• Gambie</li> <li>• Ghana</li> <li>• Guinée</li> <li>• Guinée-Bissau</li> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Liberia</li> <li>• Mali</li> <li>• Mauritanie</li> <li>• Niger</li> <li>• Nigeria</li> <li>• Sénégal</li> <li>• Sierra Leone</li> <li>• Togo</li> </ul> |

(b) ne l'ont pas vécu, ni développé leur activité principale (études, travail, etc.), sur plus de 12 mois, au cours des 5 dernières années, dans l'un des **pays africains**

(c) n'ont pas bénéficié dans le passé d'une bourse intra-ACP pour le même type de mobilité.

(d) avoir une connaissance suffisante de la langue des cours ou de l'une des langues actuellement parlées dans les pays d'accueil.

(e) Pour le **Groupe cible I:**

- être associés avec un partenaire HEI des pays africains - en cas d'étudiants en master - (s'il vous plaît, se référer à la page 4 pour la liste des établissements partenaires africains)
- être dûment inscrits à un programme de doctorat dans une Université AFRICAINE partenaire - en cas de candidats étudiants en doctorat - (s'il vous plaît, se référer à la page 4 pour la liste des établissements partenaires africains)

Dans les deux cas, les candidats doivent avoir obtenu **un diplôme universitaire** dans une institution africaine partenaire (s'il vous plaît, se référer à A.5 pour les institutions partenaires africaines).

Pour être admissible à TG1, les candidats doivent recevoir le soutien officiel d'une institution partenaire. Il s'agit d'un document obligatoire qui doit être téléchargé dans la section 10 du formulaire de demande (s'il vous plaît se référer à A.5 pour la liste des établissements partenaires africains).

En plus de ces critères, il peut y avoir d'autres définis en interne par chaque institution partenaire du projet, il est donc fortement recommandé que les candidats à TG I doivent préparer leur demande avec la personne de contact de leur établissement d'origine, obtenir des informations sur les critères d'admissibilité pour la mobilité établi à l'intérieur de leur établissement d'origine, le cas échéant.

Comme pour **le Groupe cible II**, avoir obtenu son diplôme (obtenu un diplôme universitaire) dans un établissement d'enseignement supérieur des pays africains éligibles (veuillez-vous référer au tableau 1). Les candidats doivent avoir besoin de justifier comment cette période d'étude à l'étranger sera bénéfique pour eux et leur environnement socio-économique directe et comprendre au moins une (obligatoire) lettre de soutien d'une université d'un pays éligible AFRICAINE (s'il vous plaît se référer au tableau 1 pour les pays éligibles) dans leur demande individuelle. Ce document doit être téléchargé dans la section 10 du formulaire de demande.

**(f) Pour le Groupe cible II**, une priorité sera accordée aux étudiants inscrits dans l'une institution de nos partenaires associés dans ce partenariat (voir la liste des partenaires associés).

**(g) Groupe Spécifique**, certaines subventions seront conservées dans une situation particulièrement vulnérable pour des raisons sociales et politiques, par exemple: le statut de réfugié, l'asile du bénéficiaire, victime d'une expulsion injustifiée de l'université pour raisons raciale, ethnique, religieuse, politique, de sexe ou d'orientation sexuelle ou d'appartenir à une communauté autochtone. Dans tous les cas, le candidat doit aussi avoir obtenu un diplôme universitaire dans une institution africaine et justifier sa situation vulnérable.

### 3. Critères d'éligibilité pour le personnel académique et administratif

La mobilité du personnel, le personnel académique et administratif, offre des opportunités supplémentaires de développement personnel et professionnel, grâce à la possibilité de faire de la formation pratique, la recherche et l'enseignement dans un établissement partenaire. Ce type de mobilité implique toujours la participation active dans l'enseignement, la recherche et dans les activités quotidiennes au bureau. En soumettant sa demande, le candidat doit être conscient non seulement des critères d'admissibilité, mais aussi des tâches que la mobilité va demander.

Afin d'être admissible à une bourse intra-ACP dans le cadre de ce projet, le **personnel académique et administratif candidatant à une bourse d'études en mobilité doit:**

1. Etre originaire de l'un des pays éligibles (voir table 1) ; **Pour les personnels, ils peuvent aussi bien être ressortissants des régions de l'Afrique du Nord.**

|      |   |
|------|---|
| Nord | Algerie, Egypte, Lybie, Tunisie et Maroc. |
|------|---|



**Les candidats des pays africains** ne doivent pas avoir vécu, ni développé leur activité principale (études, travail, etc.), **sur plus de 12 mois**, au cours **des 5 dernières années**, dans l'un **des pays africains où l'on s'attend à la mobilité**.

1. n'avoir pas bénéficié dans le passé d'une bourse intra-ACP pour le même type de mobilité;
2. avoir une connaissance suffisante de la langue de cours ou de l'une des langues actuellement parlées dans les pays d'accueil;
3. travailler en temps plein dans l'Université partenaire;
4. fonder les missions de mobilité sur les accords de partenariat et la stratégie de développement durable définie par les membres du Consortium ;
5. s'accorder avec l'Institution coordonnatrice et les universités d'accueil sur le programme d'activités, à savoir: des conférences ou des tâches administratives à être livrés par le personnel de visite; les activités de recherche à effectuer; le type de formation à suivre; etc.
6. Considérer la mobilité comme un éventuel échange poste-par-poste ou un flux de visiteurs d'une zone ou d'un pays africain.

En termes généraux, dans le processus de sélection, il sera donné priorité au flux de mobilité qui:

- promeut la mise en œuvre de nouvelles activités de coopération telles que les accords bilatéraux pour la mise en œuvre de la mobilité;
- prévoit la participation du personnel à des séminaires, des ateliers sur des sujets pertinents pour la coopération des deux universités;
- permet l'expansion / la création de structures locales et régionales de gestion et d'organisation, à savoir OI, les groupes de recherche (...);
- conduit à la mise en œuvre d'outils pour permettre une structure académique plus dynamique des établissements bénéficiant du processus de l'harmonisation en Afrique;
- contribue au renforcement de la **capacité de coopération internationale** des établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le partenariat;
- peut être utilisé pour consolider et élargir les liens entre les départements et les facultés;
- prépare **une coopération future des projets** entre les institutions,
- crée des synergies en Afrique à travers l'utilisation des crédits, supplément au diplôme, entre autres.
- permet le progrès dans la demande de crédit ou d'autres systèmes de reconnaissance de l'étude entre les institutions partenaires;

### Dans le cas de la mobilité du personnel académique:

- veiller à ce que la visite académique participe activement à l'enseignement des programmes officiels d'enseignement de l'Université d'accueil;
- conduire à la production de **nouveaux matériels d'enseignement**;
- développer des programmes communs (exemple : création de diplômes doubles ou conjoints);
- encourager les institutions à élargir et enrichir la gamme et le contenu des cours offerts;
- promouvoir les compétences et l'échange d'expérience dans les méthodes d'enseignement;
- fournir aux étudiants les connaissances et les pratiques du personnel des institutions partenaires.
- stimuler les **activités d'enseignement communs**, à savoir les accords de co-tutelle, la supervision conjointe de master / thèse PhD (...);
- proposer des activités de recherche qui peuvent évoluer dans des **projets de recherche conjoints**;
- soutenir la **stratégie de développement** durable du réseau ERMIT permettant l'établissement de liens durables entre les partenaires.

### Dans le cas du personnel administratif:

- renforcer la capacité de gestion des institutions impliquées dans le processus de mobilité;
- aider à créer / développer / renforcer **les services de coopération internationale** dans les institutions partenaires;
- identifier **des bonnes pratiques** dans la gestion de la coopération internationale et en particulier de nouvelles procédures en vue de la préparation et la mise en œuvre de flux de mobilité douce;
- développer / créer des bureaux internationaux, des services académiques, les services financiers et d'autres structures de gestion pour soutenir la réorganisation des institutions partenaires;
- conduire à la production de **nouveaux matériaux de travail et de gestion** (par exemple, flyers, affiches, autres documents de diffusion, les documents de travail, etc.);

## 4. Types et durées des bourses

Le programme de mobilité du projet détermine que les candidats des pays africains ne peuvent postuler que dans des pays africains. Ce système de flux de mobilité vise à renforcer la coopération régionale entre les pays africains et l'Union d'établissements européens d'enseignement supérieur. Les étudiants en provenance des pays du Nord ne sont pas autorisés à se déplacer, mais le personnel est autorisé.

**Le projet ERMIT prend en charge 135 bourses réparties selon les critères suivants:**

**Masters: 76; PhD: 34; personnel: 25.**

- **Bourses master complet :** entreprendre les études en Afrique, dans l'une des institutions partenaires au projet, à partir de **5 mois pour une durée maximum de 22 mois** (formation en plein temps dans l'université d'accueil et le diplôme correspondant). La mobilité des pays de l'Afrique du Nord n'est pas autorisée.
- **Mobilité dans les bourses d'un programme de Doctorat :** entreprendre une période de mobilité dans l'une des institutions partenaires du projet, dans le cadre du programme de doctorat auquel le candidat est inscrit dans le pays d'accueil, **à partir de 6 mois pour une durée maximum de 46 mois**. Cette période de mobilité doit être pleinement reconnue par l'Université Africaine Partenaire. La mobilité des pays du Nord n'est pas autorisée.
- **Bourses de mobilité académique et administrative** pour le développement d'activités à partager les connaissances, les compétences et l'expérience, d'une durée d'un mois de travail effectif. La mobilité des pays du Nord n'est pas autorisée.



Le nombre indicatif de flux de mobilité dans les différents types de bourses est de 135 et seront distribués selon le tableau suivant:

| Pays / Groupe cible |               | Mobilité     | Mobilité "Entrante" |     | Mobilité "Sortante" |
|---------------------|---------------|--------------|---------------------|-----|---------------------|
|                     |               |              | TG1                 | TG2 |                     |
| YAOUNDE I           | candidat      | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| MAROCI              | Partenaire 2  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| TUNISIE             | Partenaire 3  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| GHANA               | Partenaire 4  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| ETHIOPIA            | Partenaire 5  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| SENEGAL             | Partenaire 6  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| BENIN               | Partenaire 7  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| YAOUNDE II          | Partenaire 8  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| AFRIQUE DU SUD      | Partenaire 9  | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |
| MAROC V             | Partenaire 10 | Master       |                     |     |                     |
|                     |               | Doctorat     |                     |     |                     |
|                     |               | Personnel    |                     |     |                     |
|                     |               | Total - Pays |                     |     |                     |

## Groupe Cible I, places disponibles

| Mobilité                              | Places | Nombre de Mois | Bourse Mensuelle |
|---------------------------------------|--------|----------------|------------------|
| Master complet                        |        |                | 600 €            |
| Master (mobilité)                     |        |                | 600 €            |
| Doctorat complet                      |        |                | 900 €            |
| Doctorat (mobilité)                   |        |                | 900 €            |
| Personnel Académique et Administratif |        |                | 1 000 €          |

Ces chiffres sont indicatifs, et le partenariat ERMIT est capable de modifier la répartition des bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs en ce qui concerne les questions transversales les plus importantes telles que: équilibre entre les sexes, équilibre régionale, les domaines prioritaires pour les pays africains, l'expertise du partenaire, etc.

## Groupe Cible II, places disponibles

| Mobilité              | Places | Nombre de Mois | Bourse Mensuelle |
|-----------------------|--------|----------------|------------------|
| Master Complet        |        |                | 600 €            |
| Master (Mobilité)     |        |                | 600 €            |
| Doctorat Complet      |        |                | 900 €            |
| Doctorat (mobilité) 1 |        |                | 900 €            |
| Doctorat (mobilité) 2 |        |                | 900 €            |

Ces chiffres sont indicatifs, puisque le partenariat ERMIT est capable de changer la répartition des bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs en ce qui concerne les questions transversales les plus importantes telles que: équilibre entre les sexes, équilibre régionale, les domaines prioritaires pour les pays africains, l'expertise du partenaire, etc.

## 5. Institutions éligibles

Les institutions partenaires du projet ERMIT (veuillez-vous référer à la page 4 pour la liste complète des partenaires):

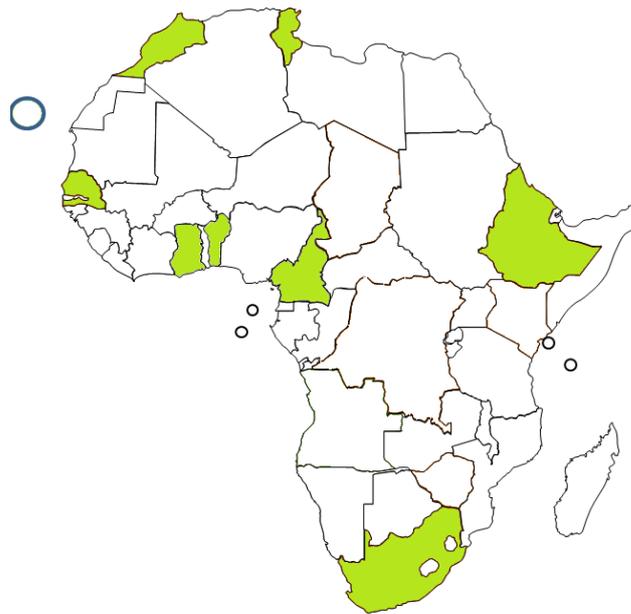
### 10 Partenaires Africains:

- UYI, Université de Yaoundé I**
- UMP, Université Mohammed 1er, Oujda**
- ENIT, ENIT - Université El Manar, Tunis**
- UYII, Université de Yaoundé II**
- JU, Jimma University -**
- UCAD, Université Cheik Anta Diop, Dakar**
- UM, Université Mohammed V**
- UAC, Université d'Abomey Calavi**
- UCT, University of Cape Town**
- UPS, University of Professional Studies**

- Cameroun**
- Maroc**
- Tunisie**
- Cameroun**
- Ethiopie**
- Sénégal**
- Maroc**
- Bénin**
- République d'Afrique du Sud**
- Ghana**

#### AFRICA

- Univ of Yaoundé I (Coordinator)
- Univ Mohammed 1er, Oujda
- ENIT, El Manar, Tunis
- Univ Abomey Calavi, Benin
- JIMMA UNIV, Ethiopia
- UCAD, Dakar, Senegal
- Univ Mohamed V
- Univ Yaounde II Soa
- Univ of Capetown
- Univ of Professional studies Ghana



#### Partenaires Associés en EUROPE

- U. Porto (Partenaire Technique )
- ACUP Espagne
- Univ de Lille

#### Association en Afrique

- AUF- Benin
- UNIPAR- Benin
- Univ of Burundi
- Univ Marien Nguabi



## 6. Domaines d'études

Compte tenu des priorités définies pour le projet ERMIT, les bourses peuvent être accordées dans tous les domaines d'études:

Les étudiants sélectionnés seront motivés à postuler pour ces nouvelles disciplines fusionnées. Il prendra en compte les matières scientifiques actuelles, en tenant compte des besoins de la société de plus en plus. Ce sont **les Sciences de l'information, Sciences de l'informatique, Gouvernance et sciences sociales, Ingénierie, Marketing, Business**. Le tableau ci-dessous fournit le cadre dans lequel ces diplômés seront dirigés et encouragés:

|      | Partenaires             | C | 2         | 3         | 4           | 5             | 6             | 7         | 8            | 9          | 10     |
|------|-------------------------|---|-----------|-----------|-------------|---------------|---------------|-----------|--------------|------------|--------|
|      | Disciplines/Universités |   | UY II SOA | UMP OJUDA | UM5 SOUISSI | MANAR ENIT EL | CALAVI ABOMEY | UPS GHANA | SENEGAL UCAD | JIMMA UNIV | UCT SA |
| 01,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,1 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,2 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,3 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,4 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,5 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,6 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 01,8 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,1 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,3 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,4 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,5 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 02,6 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,1 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,2 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,3 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,4 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,5 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 06,7 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 07,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 07,2 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 07,3 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 07,4 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 07,6 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 11,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 11,1 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 11,3 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,0 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,1 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,2 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,4 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,5 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |
| 12,6 |                         |   |           |           |             |               |               |           |              |            |        |



|      |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 12,7 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,0 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 13,6 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Pour assurer un niveau élevé d'implémentation, les partenaires ont été invités à indiquer leurs domaines thématiques d'excellence. Cette définition des zones d'excellence devrait être prise en considération par les candidats au moment de présenter leur demande. Le projet ne prend pas en charge des demandes dans les domaines existants aux établissements d'accueil choisies par le candidat.

# Demande au Projet

## 1. Préparation de la demande

Dans la phase de préparation de la demande, le candidat doit suivre les étapes suivantes:

1. Vérifier les **critères d'admissibilité** indiqués précédemment (si un candidat ne remplit pas l'un des critères d'éligibilité spécifiques, même si c'est juste un, il / elle ne doit pas présenter une demande);
2. Identifier le **Groupe cible** auquel (s) il appartient et les bourses disponibles;
3. Sélectionner **au moins une université d'accueil** parmi les institutions partenaires du projet. Il est fortement recommandé que les candidats choisissent jusqu'à **3 institutions d'accueil** sur les options disponibles, mais toujours dans le respect de la langue et les exigences de fond définies par chaque université d'accueil.
4. Lire attentivement **les lignes directrices pour les candidatures**, les questions souvent posées et le **formulaire de demande**;
5. Collecter tous **les documents et informations nécessaires** à remplir dans le formulaire de candidature ;



Plusieurs documents sont **obligatoires**, si elle n'est pas téléchargée dans la section 10 du formulaire de candidature, la demande ne peut être présentée. En cas de documents illisibles, la demande sera considérée comme nulle et ne sera pas évaluée.

6. Sélectionner l'institution(s) d'accueil ayant en considération ce qui suit:
  - a. Assurez-vous que vous maîtrisez la langue d'enseignement ou que l'établissement d'accueil fournit un soutien pour les candidats sans les compétences linguistiques nécessaires pour le pays ;
  - b. Considérez les domaines d'excellence déterminés dans chaque institution partenaire;
  - c. Assurez-vous que vous avez la formation académique nécessaire en termes de domaines d'études / niveau requis pour le type de bourse et à l'activité choisie;
  - d. Soyez conscient du coût réel de la vie à chaque institution partenaire et de l'analyser compte tenu du montant mensuel de la bourse, en cas de sélection;
7. Envisager la nécessité de s'adapter aux différentes réalités culturelles et à différentes conditions climatiques, en cas de sélection.
8. Préparer un projet **enseignement/formation** décrivant le objectifs, activités et étude prévue / plan de travail et ayant en considération les objectifs et les buts du programme;
9. Veillez à ce que la **proposition à projet** soit **objective and spécifique** concernant la méthodologie et la viabilité, l'impact et les avantages, ainsi que la capacité d'atteindre les

objectifs du projet dans les délais impartis par la durée de la bourse. Le manque d'information détaillée ou d'objectivité permettra de réduire les chances de succès au cours du processus de sélection ;

10. Assurez-vous que la **motivation** présentée dans la demande concernant les avantages de la mobilité et les résultats attendus est complète et reflète chacune des options choisies (maximum de 3 Universités d'accueil);

Une fois toutes les informations sont recueillies et compilées dans un projet d'enseignement / de formation, le candidat doit créer un login et mot de passe pour avoir accès au formulaire de demande disponible sur le site du projet [www.ermiit.org](http://www.ermiit.org)

## 2. soumission en ligne

Pour remplir le formulaire de demande, les étapes suivantes doivent être considérées **comme**:

1. Les candidats doivent avoir une adresse e-mail valide et d'une connexion Internet.
2. Comme un moyen d'accéder au formulaire, les candidats doivent créer une nouvelle connexion dans la section "Demandes", sélectionner le type de bourse qu'ils veulent candidater (ex: étudiant de Master).
3. Le formulaire s'ouvre avec une série de questions concernant:
  - o Critères généraux d'admissibilité;
  - o identification du Groupe cible;
4. Les candidats doivent répondre honnêtement à toutes les questions de manière à garantir le respect de tous les critères généraux d'admissibilité. Dans le cas où l'un des critères d'admissibilité n'est pas rempli, le système informe immédiatement le candidat par le message suivant: "Désolé, vous n'êtes pas admissible"

Les candidats doivent ensuite remplir le formulaire de demande en ligne disponible sur le site du projet. Le système permettra d'économiser un projet de la demande à chaque fois sur le bouton "Enregistrer" est pressé, lui permettant d'être révisé, modifié et complété. Les candidats doivent se préparer soigneusement et relire la demande avant d'appuyer sur le bouton «Soumettre».



**Après avoir sélectionné le bouton «Soumettre», il n'est pas possible de faire une modification supplémentaire à la proposition déjà présentée. Par conséquent, si vous souhaitez apporter des modifications valides, vous devez créer un nouveau registre et remplir un autre formulaire de demande.**

1. Le **formulaire de demande** peut être **rempli en français ou en anglais**. Toutefois, avant de commencer à remplir le formulaire de demande, le candidat doit être sûr d'avoir tous les certificats et les compétences linguistiques requis pour participer au programme recherché par l'institution. La langue utilisée pour remplir le formulaire de demande doit être en accord avec l'institution et le (s) programme (s) choisi (s) par le candidat. Étant, si, par exemple, le demandeur a l'intention de postuler seulement aux institutions francophones, il peut remplir le formulaire de candidature en français et joindre tous les documents requis en français.

Néanmoins, au cas où le demandeur a l'intention de postuler aux établissements de 3 pays différents (où les différentes langues sont utilisées), nous recommandons fortement l'utilisation de la langue anglaise à remplir le formulaire, ainsi que dans tous les documents ci-joints, de sorte que toutes les universités d'accueil puissent être à mesure d'analyser la proposition.

2. La **date limite de soumission des demandes en ligne pour l'appel est fixée au 31 Août 2014**, comme mentionné sur la page web du projet ([www.ermite-acp.org](http://www.ermite-acp.org)). Le Bureau de coordination fera tout son possible pour éviter les pannes de système, mais ne peut assumer aucune responsabilité si ce n'est pas possible de présenter la demande dans les toutes dernières minutes avant la date limite. Les candidats doivent éviter les demandes de dernière minute afin de garantir qu'il n'y aura pas de problèmes dans la présentation du formulaire de demande, que les demandes **envoyés par courrier, fax ou e-mail ne seront pas acceptées**.
3. En appuyant sur le bouton «Soumettre», la demande est fermée et envoyée au bureau de coordination, ce qui lui donne un code. Un certificat numérique qui contient la date et l'heure de la présentation est établie et envoyée à la requérante ainsi qu'une copie complète de la demande. **Ce certificat numérique ne constitue pas une confirmation d'admissibilité ou de sélection**; il confirme simplement la présentation de la demande.

Veillez inclure une **adresse e-mail valide** dans votre demande à des fins de communication. Ne pas inclure dans le formulaire de demande l'adresse e-mail d'un autre collègue ou un ami qui est postule également, la communication des résultats se fera exclusivement par e-mail, ce qui pourrait engendrer des problèmes dans l'interprétation des résultats de la sélection.

4. Les candidats ne doivent avoir **une demande valable** au début de la procédure de sélection. Étant, si le demandeur introduit plusieurs formulaires en ligne, le système informatique étudiera automatiquement le dernier comme le seul valable et va ignorer les autres demandes.

Le nom d'un Professeur ou Chercheur agissant comme une personne de contact dans l'université d'accueil peut être identifié dans la demande. Cela peut faciliter la procédure d'évaluation de la demande présentée.

Dans le cas des **demandes de bourses de Doctorat**, nous recommandons aux requérants de demander la coopération de **l'enseignant d'une université d'accueil** qui les soutient dans la préparation de la demande. Ce soutien permettra une sélection plus facile de l'institution d'accueil où la recherche peut être effectuée et le projet de mobilité est plus facile. Simultanément, le contact de l'université d'accueil pour aider les candidats à assurer la qualité du plan de travail / étude, garantissant un projet bien structuré qui rassemble les intérêts et les priorités des requérants sur la recherche scientifique et des technologies locales.

**L'articulation de la procédure de demande devrait toujours compter avec le soutien de la personne de contact de l'institution d'accueil chargée de fournir des informations sur les critères d'admissibilité locales qui devraient être mis à la disposition du demandeur.**

### 3. Documents à présenter par les candidats

Les candidats doivent soumettre à l'article 10, avec la demande en ligne, une copie numérique de plusieurs documents. Dans le cas où un document est considéré comme obligatoire par l'institution d'accueil, il doit être inclus en ligne. Si un candidat ne parvient pas à le faire, la demande sera immédiatement rejetée, sans aucune possibilité de recours.

- **PHOTO** (obligatoire pour tous les types de mobilité)
- **VIDEO** (facultatif)

**Document d'identité officielle** - Doit être délivré par une autorité nationale sinon il ne sera pas considéré comme valide et la demande sera immédiatement rejetée. Dans le cas où votre pays ne délivre pas ce document, il est obligatoire de télécharger une copie de votre passeport dans le champ suivant. (obligatoire pour tous les types de mobilité)

- **Passeport** (facultatif)
- **Certificat attestant le diplôme obtenu** – Doit être délivré par une université, daté, signé et tamponné, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la demande sera immédiatement rejetée. Dans le cas d'avoir atteint plus d'un diplôme universitaire, le fichier téléchargé doit contenir l'analyse de tous les documents. (obligatoire pour les Masters, Doctorats et la mobilité du personnel)
- **Relevé de notes** – doit être délivré par l'université d'origine, indiquant en détail tous les cours suivis et les notes obtenus dans les cours. Ce document doit être daté, signé et cacheté par l'institution, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la demande sera immédiatement rejetée. (obligatoire pour tous les étudiants)
- **Déclaration de l'institution partenaire avec une brève description de l'activité principale de la requérante.** Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'institution, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la demande sera immédiatement rejetée. La déclaration doit être rédigée dans la langue de l'université d'accueil ou, en cas de plusieurs universités d'accueil, en anglais, par la personne responsable des activités / projet des requérants à l'établissement d'origine.
- (applicable uniquement à la mobilité du personnel)
- **Déclaration de soutien de l'Université d'origine** - Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'établissement d'origine, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la demande sera immédiatement rejetée. Ce document est uniquement obligatoire pour les candidats TG1. Les candidats TG2 sont invités à inclure cette demande de soutien, mais ce document n'est pas obligatoire.
- **Déclaration émise par l'institution partenaire d'origine en ce qui concerne l'inscription de la requérante dans le cursus** (applicable uniquement à la mobilité PhD)

- **Certificat de compétences linguistiques le cas échéant-** Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'institution émettrice. Si l'établissement d'accueil vous postule à la demande des compétences linguistiques spécifiques (par exemple, en arabe ou en portugais), le téléchargement du certificat de langue correspondant est obligatoire. Si ce document n'est pas téléchargé, la demande sera immédiatement rejetée du projet sans possibilité d'appel. (facultatif)
- **Déclaration sur l'honneur du demandeur - Ce document doit être daté et signé** (obligatoire pour tous les types de mobilité et vous pouvez télécharger un exemple de formulaire de demande)
- **Document qui prouve précisément votre situation actuelle d'un handicap physique.**  
Par exemple: déclaration sur l'honneur d'un médecin; examen médical récent; etc. Dans le cas où vous ne le faites pas, nous n'allons pas vous considérer comme un candidat ayant un handicap physique.
- **Document qui prouve précisément votre situation socio-économique vulnérable.**  
Ce document doit être daté, signé et cacheté par l'institution émettrice. Au cas où vous ne le faites pas, nous n'allons pas vous considérer comme un candidat à la situation socio-économique particulièrement vulnérable.
- **Document qui prouve précisément votre statut de réfugié ou d'asile réel.**  
Ce document doit être délivré par une autorité reconnue et doit être daté, signé et tamponné par l'institution émettrice.
- **Autres documents pertinents de la demande.**

Tous les documents susmentionnés doivent être joints au formulaire de demande. Il est important de souligner le fait que **les demandes incomplètes ou les demandes illisibles ou vierges ne seront pas considérés comme éligibles et seront immédiatement méconnus.**

Dans le cas où vous souhaitez joindre plusieurs documents dans le même domaine (ex: lettre de soutien de l'établissement d'origine), le fichier joint doit inclure la numérisation de tous les documents, **jusqu'à un maximum de 2Mo**. En raison des limitations dans le serveur Web qui héberge ce site, les documents téléchargés doivent avoir une taille maximale de 2 Mo.

#### **Comment télécharger un document?**

Vous devez suivre les étapes suivantes pour chacun des documents requis

1. Cliquez sur "Parcourir" et sélectionnez le document
2. Cliquer sur "Ajouter"

Après le téléchargement de tous les documents que vous avez juste besoin de cliquer sur "Retour au menu" et la section deviendra vert (✓). GUI-PDF-TK est un logiciel libre utile pour la

manipulation de documents PDF. Vous pouvez le télécharger à partir du formulaire de demande. Vous devez commencer par mettre dans un dossier tous les documents PDF que vous souhaitez fusionner. Ensuite, vous devez utiliser la commande "S'inscrire" pour les fusionner tous dans un nouveau document PDF unique. Ensuite, vous pouvez télécharger le nouveau document à la section correspondante.

## 4. Evaluation et sélection des demandes

Toutes les demandes valides reçues seront inclus en lecture seule des documents dans une base de données protégée. Toutes les exigences légales concernant la manipulation des données personnelles seront respectées et il en sera toujours de la confidentialité des informations fournies en ligne. La base de données ne sera accessible et révisée par des personnes autorisées dans les universités d'origine et d'accueil qui ont un code d'accès. C'est aussi le cas des bureaux de l'Office de coordination, les experts techniques qui participeront au processus d'évaluation et les membres du Comité directeur et du Comité scientifique.

### 1<sup>ère</sup> Etape: PROCESSUS DE VALIDATION

Dans le cas du **Groupe Cible I**, avant de procéder à l'évaluation technique / scientifique des demandes, la personne de contact et / ou responsable de la mise en œuvre du projet dans l'établissement d'origine du candidat vérifiera toutes les applications et annule ceux qui ne respectent pas les critères d'admissibilité établis par le programme, le partenariat et par l'établissement d'origine (voir la section A, 2 et 3). **Un contact direct entre le candidat et la personne de contact de l'université d'accueil est crucial pour déterminer quels sont les critères d'éligibilité définis localement.**

Dans le cas du **Groupe Cible II**, l'institution d'accueil choisie par le candidat en option 1<sup>ère</sup> sera responsable de la vérification de tous les documents téléchargés et des informations fournies.

### 2<sup>ème</sup> Etape: PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes qui respectent les exigences à évaluer en termes techniques seront examinées par les institutions d'accueil indiquées par le postulant. Le panel d'évaluation composé d'universitaires expérimentés, les chercheurs et les experts choisis par chaque institution aura la responsabilité d'évaluer les demandes et donner une note à la mobilité proposée. Une fois toutes les demandes sont évaluées et classées, l'institution d'accueil fera alors une liste avec la position des candidats sélectionnés. Cette liste sera basée sur la qualité de l'enseignement, qui constitue l'aspect le plus important de l'évaluation des demandes, mais aussi respecter les questions transversales telles que le géographique et l'équilibre entre les sexes, les handicaps physiques et la situation socio-économique des requérants en leur fournissant un processus de sélection plus juste et équitable. Gardez à l'esprit que, selon le nombre de demandes reçues, certaines institutions partenaires peuvent décider de ne pas examiner les demandes qui ont choisi ces institutions comme une troisième option. Il s'agit d'une décision interne de chaque partenaire et doit pleinement être respectée par la coordination du projet.

Selon le type de bourse, l'évaluation des demandes sera conformément aux critères suivants et les facteurs de pondération (WF):

- **Les étudiants en master complet:** Le mérite académique (WF 2); Motivation (WF 1), les compétences linguistiques (WF2).

- **Mobilité des étudiants d'un programme de doctorat:** Le mérite académique (WF 3); Projet de recherche (WF 2); Motivation (WF 1), les compétences linguistiques (WF2).
- **Personnel Académique et administratif:** Expérience précédente / Production scientifique (WF 3); Enseignement / Plan de travail (WF 2); Motivation (WF 1), les compétences linguistiques (WF2).
- Le comité d'évaluation de chaque établissement aura des experts de tous les domaines thématiques, selon le niveau et la nature du programme. Ces experts vont évaluer et classer les demandes. Ce classement servira de base pour l'octroi des bourses d'études, en essayant de respecter le flux de mobilités disponibles.

### 3<sup>ème</sup> Etape: PROCESSUS DE SELECTION

Le Comité scientifique, agissant à titre de conseiller du comité directeur, supervisera les activités d'évaluation. Cette surveillance vise à valider les procédures d'évaluation, comme un moyen de garantir l'impartialité et la transparence grâce à un échantillon aléatoire et des techniques similaires. Ce comité élaborera également une proposition des candidats à être sélectionnés, selon la répartition établie de flux de mobilité, assurant que les critères fondés sur la réussite académique ont été examinés. La préférence sera accordée aux très bonnes excellentes demandes / qui ont été classés 80% ou plus dans la phase d'évaluation par l'établissement d'accueil. En dehors de ces critères, les candidats ayant un handicap physique seront favorisés en cas de compétences académiques très similaires et l'évaluation par l'institution d'accueil. En outre, le Comité de sélection va également prendre soin en considérant les questions transversales telles que le genre et l'équilibre régional, la situation socio-économique de la requérante, ainsi que les conditions d'accès à l'enseignement supérieur dans les pays africains et les minorités ethniques. Cette proposition de sélection vise à une meilleure répartition des tarifs, des possibilités de mobilité et sera soumise au Comité directeur pour approbation finale.

### 4<sup>ème</sup> Etape: COMMUNICATION DES RESULTATS

Après la sélection finale des candidats et son approbation par le Comité directeur, l'institution coordonnatrice enverra à l'université d'origine et les établissements d'accueil la liste des boursiers sélectionnés pour participer au projet de mobilité ERMIT. Immédiatement après, **tous les candidats seront informés par e-mail des résultats de leur demande** et ceux-ci seront publiés sur le site du projet.



Veillez noter que dans le cas où un candidat sélectionné est ensuite identifié comme non admissible, il devra rembourser les frais supportés par l'université coordonnatrice au sein du flux de mobilité jusqu'à ce moment.

### 5<sup>ème</sup> Etape: PROCEDURE DES RECOURS

Tous les candidats qui ne sont pas d'accord avec les résultats de la sélection seront autorisés à accéder au système en ligne et les raisons indiquées par les institutions compétentes pour les procédures de validation et d'évaluation. Plus de détails sur la procédure d'appel seront donnés plus tard dans l'e-mail à envoyer à tous les candidats avec les résultats de la sélection.

# Implémentation de la Mobilité

## 1. Obligations de l'institution coordonnatrice et des universités d'origine et d'accueil des boursiers

**1. VOYAGE** – La coordination du projet sera responsable de réserver et de payer dans les deux sens le billet de Voyage des bénéficiaires entre la ville de l'Université d'origine et la ville de l'université d'accueil ayant comme référence les montants maximaux prévus par l'EACEA pour chaque Voyage. Dans le cas où les universités d'origine et d'accueil ne sont pas situées dans une ville avec un aéroport international, les boursiers doivent conserver les factures de transport local, comme, par exemple, le bus ou le train utilisé pour effectuer le Voyage, de manière à pouvoir présenter une demande de remboursement à la coordination du projet. Cette demande doit être faite dès que possible, sous une forme appropriée qui sera disponible en ligne dans la section le Boursier et qui doit être accompagnée des originaux des factures numérisées de paiement. Les documents originaux doivent être envoyés à l'institution de coordination qui va analyser la possibilité de remboursement. En cas de longs séjours (plus de 10 mois), il ne sera pas possible d'acheter le billet de 2 voies immédiatement. Par conséquent, toutes les demandes de remboursement doivent être mises en attente jusqu'à ce que l'institution coordonnatrice puisse acheter le billet de retour et utiliser les restes pour rembourser d'autres frais de voyage. La coordination analysera attentivement chaque dépense, compte non tenu des frais de taxi entre les villes éligibles si il y'a d'autres moyens moins coûteux de transport. Tous les remboursements seront effectués compte tenu du taux de la journée où les dépenses ont été faites de change. Dans le cas des boursiers veulent changer les dates de vol à des fins individuelles ce qui peut être autorisé tant que la date de retour n'est pas avant la date de fin prévue du programme d'activités / mobilité. Dans ce cas, toutes les modifications doivent être payés par le titulaire de la bourse et non par le projet. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de rembourser ni d'autres frais d'hébergement ni de Voyage pour vacances dans le pays du bénéficiaire.

**ASSURANCE** – L'institution coordonnatrice fournira directement à chaque boursier les frais pour la santé, le Voyage et une assurance complète valable dans le pays d'accueil, en droite ligne avec les exigences de l'EACEA - Éducation, audiovisuel et culture. Cette assurance est valable depuis le moment et le lieu de départ de la période de mobilité jusqu'au retour, lorsque la période de mobilité est terminée. Cette assurance peut ne pas être valable dans d'autres pays / régions donc le déplacement lors de la mobilité doit prendre cela en considération.

**2. SCHOLARSHIPS** – Un contrat de bourse qui définit toutes les conditions, les avantages et les responsabilités liés à la mise en œuvre du projet ainsi que le calendrier des paiements couverts par les bourses sera signé par chaque institution, le boursier et le Bureau de coordination. Ensuite, ce document est signé, il sera possible de transférer les bourses. Cela se fera

directement par l'établissement d'accueil: le bénéficiaire recevra les deux premiers versements de la première tranche pour aider dans les procédures d'installation. Les bourses mensuelles suivantes seront payées par l'institution coordonnatrice pour le compte de la banque bénéficiaire. Allocation mensuelle de subsistance **ne peut être versée à partir du mois d'arrivée et couvre chaque mois complet de la mobilité**, fondée sur des motifs académiques. Si une partie d'un mois est plus de 15 jours une indemnité de mois complet doit être payé (par exemple: pour des raisons académiques la durée de la mobilité est de 9 mois et 15 jours seulement l'allocation de 9 mois doit être payée, si la durée est de 9 mois et 16 jours, ainsi l'allocation de 10 mois doit être payée.)

**CONDITIONS DE TRAVAIL** – L'établissement d'accueil veillera à ce que le titulaire de la bourse (tous les types de mobilité) avantages des mêmes conditions de travail et les mêmes niveaux de santé et de protection de la sécurité que les étudiants locaux et des membres de la communauté universitaire. L'établissement d'accueil doit fournir un appui au titulaire de la bourse, en particulier en ce qui concerne la résolution de toutes les procédures administratives exigées par les autorités des pays d'accueil. Le boursier doit être informé en temps opportun et immédiatement par e-mail par le Bureau de la coordination de l'équipe ERMIT dans le cas où il est en manque de soutien nécessaire par l'établissement d'accueil.

**3. RECONNAISSANCE** – Il est impératif que, dans les cas de mobilité doctorat tous les établissements partenaires considèrent la période d'étude entrepris à l'étranger en tant que partie intégrante du programme d'étude / de recherche développé dans l'établissement d'origine (AFRIQUE). **L'université d'accueil de l'enseignement supérieur d'origine du titulaire de la bourse africaine garantira la pleine reconnaissance académique (y compris les examens et autres formes d'évaluation) de la période d'étude/recherche entreprise à l'établissement d'enseignement supérieur européen**, par la signature de l'Accord de reconnaissance académique.

## **2. Obligations des titulaires de bourses d'études:**

L'institution coordonnatrice a le droit de **suspendre** le paiement de la bourse si:

- le titulaire de la bourse se retire du projet sans cas de force majeure;
- le titulaire de la bourse ne se conforme pas aux règlements internes de l'institution d'accueil;
- le titulaire de la bourse ne se conforme pas aux règlements internes établis par le consortium d'ERMIT.

L'institution coordonnatrice a le droit de demander le **remboursement** d'une partie ou de la totalité de la subvention si:

- Le titulaire de la bourse se retire du projet sans raison valable;
- le titulaire de la bourse ne remplit pas les conditions de son programme de travail/d'étude;

L'institution coordonnatrice déterminera le montant du remboursement par l'analyse de chaque cas individuellement.

En signant la **déclaration de bourses** et d'acceptation du **contrat de bourses d'études**:

1. En cas d'obligation de remboursement, le titulaire de la bourse dispose de 30 jours après le retour dans le pays d'accueil à le faire à l'institution coordonnatrice, l'Université de Yaoundé I, en suivant les instructions qui seront fournis. Si le titulaire de la bourse omet de le faire, les frais et intérêts bancaires supplémentaires peuvent être facturés ou des procédures judiciaires peuvent être prises.
2. Le boursier ne peut pas accepter, au cours de la période de la subvention intra-ACP actuelle, toute autre bourse de mobilité accordée par l'Union européenne.
3. Le boursier a l'obligation d'informer l'institution coordonnatrice de tout changement en ce qui concerne la période d'étude / recherche / travail à l'étranger, à savoir le contrat d'études ou un programme de travail / recherche et la durée du séjour à l'établissement d'accueil.
4. La période de mobilité doit être pleinement respectée; il n'est pas possible de diviser la durée du séjour prévue par le projet. Dans le cas où le titulaire de la bourse a l'intention de quitter l'Université d'accueil pendant le déroulement de la mobilité, même si pour un temps limité, il / elle doit demander la permission de l'institution hôte et de l'institution coordonnatrice. Les absences autorisées / 1<sup>ère</sup> procédure: obtenir l'accord écrit du professeur responsable de la mobilité à la Faculté / Département; présenter une justification claire pour l'absence / congé; envoyer toutes les informations à l'institution d'accueil et à l'institution coordonnatrice pour approbation préalable.

a Il est obligatoire de la participation dans toutes les classes que les boursiers seront inscrits po Toute absence doit être justifiée dûment le professeur responsable pour les classes et C / c à l'équipe de ermite par un document approprié (par exemple de déclaration médicale).

- 4 Les boursiers sont obligés de signaler (par e-mail) à l'université d'accueil et à l'institution coordonnatrice des difficultés rencontrées lors du déroulement de la mobilité, tels que: les barrières linguistiques; Intégration avec ses camarades de classe; Communiquer avec les enseignants; Difficulté à obtenir des matériels d'étude; L'assurance maladie; hébergement; etc.

B Les étudiants doivent compléter avec succès leur période de mobilité à l'université d'accueil selon les critères suivants:

**Master Complet:** La réussite académique implique l'approbation dans les unités de cours de la première année du master et aussi le succès dans toutes les activités de la deuxième année du master, thèse / thèse / stage.

**PhD Mobilité** (sans diplôme délivré par l'Université d'accueil): les étudiants sont tenus de remplir avec succès leur flux de mobilité. Dans le cas où les cours en doctorat comprennent des crédits, le nombre minimum de crédits est 50ECTS/an et les crédits minimum obtenus afin de déterminer le succès de la période de mobilité est de 75% du total des ECTS.

- a. En cas d'échec académique, l'Université de Yaoundé I se réserve le droit d'appliquer les mesures nécessaires, qui seront clairement identifiées dans le contrat du titulaire de la bourse.
- b. Le boursier a l'obligation de fournir, dans les 30 jours après la fin de la période de mobilité, le formulaire d'évaluation qui sera mis en ligne par l'institution coordonnatrice.

### 3. Suivi de la mobilité et la qualité du projet

Trois outils seront utilisés pour s'assurer des mécanismes de contrôle interne de la qualité:

1. Questionnaires de mobilité obligatoires pour les étudiants, chercheurs et le personnel académique et administratif;
2. Un rapport final obligatoire établi par les universités d'origine et d'accueil, sur la base de l'évaluation de la qualité académique du programme fait par des étudiants, des chercheurs et du personnel académique et administratif;
3. Un rapport préparé par le Comité directeur du partenariat, sur la base des rapports de la mobilité et des relevés de notes de l'étudiant donnés par les autorités académiques de chaque institution.
4. Le Comité directeur comprend des représentants de tous les partenaires et associés qui ont pour tâches le contrôle permanent du programme, y compris le contrôle de qualité interne.

La coordination du projet est responsable de:

1. Préparer des questionnaires pour les étudiants, des chercheurs et du personnel universitaire et administratif;
2. Analyser les rapports des représentants de chaque institution concernant l'évaluation effectuée par les étudiants, chercheurs et le personnel universitaire et administratif en matière de qualité académique de leur mobilité;
3. Rapports de réussite académique des étudiants et la qualité de la mobilité du personnel académique et administratif par les autorités respectives de chaque institution;
4. Préparer un rapport final sur les résultats de l'évaluation générale du programme et les conclusions;
5. Veiller à ce que tous les étudiants en mobilité, les chercheurs et le personnel académique et administratif répondent aux questionnaires;
6. Traitement des questionnaires.

Comme un outil supplémentaire pour assurer la qualité du projet et dans le cas où il est vérifié qu'il existe des différences sérieuses concernant le plan de travail approuvé, le comité directeur devrait prendre des mesures extraordinaires et, éventuellement, décider de suspendre le paiement de la bourse.

# Information et support

Toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet peuvent être consultées sur le **site web officiel**: [www.ermitt-acp.org](http://www.ermitt-acp.org)

Le projet a créé le Bureau de coordination, chargé de la mise en œuvre des tâches qui cherchent la préparation et l'élaboration du programme de bourses d'études, en coopération étroite avec l'EACEA et la Commission européenne.

Adresse et contact du **Bureau de Coordination**:

**Projet ERMIT Intra-ACP**

Bureau des Relations Internationales  
Université de Yaoundé I  
BP 8390  
YAOUNDE  
Cameroun

Numéro de téléphone: +237

E-mail: [ermittproject@gmail.com](mailto:ermittproject@gmail.com)

Fax: +237

Coordonnateur: Prof. AWONO ONANA

L'équipe de direction: Louis Kiru, Daniel Awono, Chia Comfort.

Toutes les institutions partenaires ont désigné une personne chargée d'assister et de conseiller les candidats potentiels de leurs institutions de contact. Les contacts officiels de chaque institution peuvent être consultés sur le site, dans la section **Contacts**.

L'**Invitation Officielle pour l'appel de demandes de bourses** annoncera le début et la date limite de réception des demandes et publiera des règles supplémentaires et spécifiques, des procédures prioritaires et les délais.

Il est fortement recommandé de consulter régulièrement l'**adresse e-mail** indiqué dans le formulaire de demande, qui sera le **seul moyen de communication entre le candidat et la coordination**.

**Le partenariat ERMIT attend vivement recevoir votre demande de bourse.**

**BONNE CHANCE!**